eurs du
exciter
& des
fer & à
rigeoit;
ne jugea
ce feroit
ceuteur;
perquifie mettre
res Mif-

veau des guifés en r Dimanfaire, ils e, Domifirent au dans une nier.

fes espér les dehrétiens, liatement ionnaires pelles, & e rebelles pient des éditoient tout le.

Le Roi fort soupconneux, encore jeune, qui s'est formé un Conseil de jeunes gens comme lui, entra en colere, donna ordre de lui amener les deux chefs des rebelles; augmenta le nombre des foldats; pour les escorter en chemin, de crainte qu'on ne les enlevât de force. Les deux Missionnaires, doux comme des agneaux. furent conduits chacun dans leur cage, à la Ville royale, sous le nom de chef's des rebelles. Le Roi, la mere du Roi & quelques Mandarins eunuques favoris du Roi, étoient aveuglés par la passion, & surieux par la colere. Ne pouvant plus se contenir, ni suivre aucune des formalités ordinaires, le Roi porta lui-même la Sentence de mort; l'écrivit de sa propre main; l'envoya à son Conseil à signer, avec ordre de la faire exécuter au plus vîte. Trois des grands Mandarins dont deux sont chrétiens de nom, & le troisieme infidele, refuserent de signer disant que ce n'étoit pas-là des rebelles; que c'étoit une pure calomnie; demanderent qu'on en apportat des preuves; qu'on produisit leurs armes, &c. La chose discutée pendant trois jours, il resta prouvé qu'ils nétoient ni chefs. de rebelles, ni rebelles en aucune maniere, mais bien Missionnaires & Prêtres